

Ce point d'actualité comporte de nouvelles informations concernant l'année 2009 pour divers éléments tels que les cotisations et prestations de Sécurité Sociale. En vertu du droit en vigueur, ces chiffres changent automatiquement chaque année pour que le programme soit indexé par rapport aux niveaux des prix et des salaires. Que vous exerciez une activité professionnelle ou que vous bénéficiiez de prestations de Sécurité Sociale, ces changements sont importants pour vous.

Informations relatives aux personnes exerçant une activité professionnelle

| Cotisations de Sécurité Sociale et Medicare | | |
|--|---|---|
| | 2009 | 2010 |
| Cotisations de Sécurité Sociale | | |
| Employé/employeur (chacun) | 6,2 % sur les bénéfices jusqu'à 106 800 USD | 6,2 % sur les bénéfices jusqu'à 106 800 USD |
| Travailleur indépendant <small>*Peut être compensé par des provisions fiscales</small> | 12,4 %* sur les bénéfices jusqu'à 106 800 USD | 12,4 %* sur les bénéfices jusqu'à 106 800 USD |
| Cotisations Medicare | | |
| Employé/employeur (chacun) | 1,45 % sur tous les bénéfices | 1,45 % sur tous les bénéfices |
| Travailleur indépendant <small>*Peut être compensé par des provisions fiscales</small> | 2,9 %* sur tous les bénéfices | 2,9 %* sur tous les bénéfices |
| Crédits de travail—lorsque vous travaillez, vous cumulez des crédits ouvrant droit aux prestations de la Sécurité Sociale. Pour avoir droit aux prestations de la Sécurité Sociale, vous devez avoir cumulé un certain nombre de crédits. Ce nombre est en fonction à la fois de votre âge et du type de prestation que vous demandez. Chaque année, vous pouvez cumuler un maximum de quatre crédits. La plupart des ayants droit doivent cumuler 40 crédits pour avoir droit à des prestations de retraite. | | |
| | 2009 | 2010 |
| | Un crédit = 1 090 USD | Un crédit = 120 USD |

Informations relatives aux personnes bénéficiant de prestations de Sécurité Sociale

| Plafonds de revenu | | |
|--|--|--|
| En vertu du droit fédéral, les personnes bénéficiant de prestations de Sécurité Sociale n'ayant pas atteint l'âge de la retraite à taux plein sont en droit de bénéficier de la totalité des prestations dans la mesure où leurs revenus sont inférieurs aux plafonds ci-après. Pour les personnes nées en 1943-1954, l'âge de la retraite à taux plein est fixé à 66 ans. L'âge de la retraite augmentera progressivement chaque année jusqu'à s'établir à 67 ans pour les personnes nées en 1960 et après. | | |
| | 2009 | 2010 |
| À compter de l'âge de la retraite à taux plein | Pas de plafond de revenu | Pas de plafond de revenu |
| Personnes n'ayant pas atteint l'âge de la retraite à taux plein | 14 160 USD pour chaque tranche de 2 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD. | 14 160 USD pour chaque tranche de 2 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD. |
| Au cours de l'année durant laquelle vous parvenez à l'âge de la retraite à taux plein | 37 680 USD pour chaque tranche de 3 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD, et ce jusqu'à ce que vous parveniez à l'âge de la retraite à taux plein | 37 680 USD pour chaque tranche de 3 USD au-delà du plafond, vos prestations sont réduites de 1 USD, et ce jusqu'à ce que vous parveniez à l'âge de la retraite à taux plein |
| Plafonds de revenus applicables aux bénéficiaires de prestations invalidité : si vous travaillez et bénéficiez de prestations invalidité, vous devez déclarer vos revenus à la Sécurité Sociale, aussi faibles soient-ils. Durant une période d'essai d'une durée maximale de neuf mois (pas nécessairement consécutifs), vous n'êtes pas soumis(e) à un plafond de revenu et continuez à percevoir la totalité de vos prestations. Au terme de cette période d'essai de neuf mois, nous déterminerons si vous êtes toujours en droit de bénéficier des prestations invalidité. Il est possible que vous puissiez bénéficier d'autres aides à la réinsertion pour vous aider lors de votre retour à la vie professionnelle. | | |
| Activité rémunérée significative (non malvoyant[e]) | 980 USD par mois | 1000 USD par mois |
| Activité rémunérée significative (malvoyant[e]) | 1 570 USD par mois | 1 640 USD par mois |
| Mois de période d'essai | 700 USD par mois | 720 USD par mois |

Informations relatives aux personnes bénéficiant d'allocation SSI

| Prestation SSI fédérale mensuelle (maximum) | | |
|---|-----------|-----------|
| | 2009 | 2010 |
| Personne seule | 674 USD | 674 USD |
| Couple | 1011 USD | 1 011 USD |
| Plafonds de revenu mensuels | | |
| Personne dont le revenu est uniquement constitué de revenus salariaux | 1 433 USD | 1 433 USD |
| Personne dont le revenu ne constitue pas de revenus salariaux | 694 USD | 694 USD |
| Couple dont le revenu est uniquement constitué de revenus salariaux | 2107 USD | 2 107 USD |
| Couple dont le revenu ne constitue pas de revenus salariaux | 1031 USD | 1 031 USD |
| <p>NOTE : si vous disposez d'un revenu, vos prestations mensuelles seront, de manière générale, inférieures au montant maximum des prestations SSI fédérales. Attention, vous devez déclarer la totalité de vos revenus à la Sécurité Sociale. Certains états complètent les prestations fédérales au titre du SSI. Si vous habitez dans l'un de ces états, il est possible que vous remplissiez les conditions requises pour bénéficier d'un complément. Même si votre revenu est supérieur aux plafonds fixés, il est possible que vous remplissiez cependant les conditions requises.</p> | | |

Informations relatives aux personnes bénéficiant de Medicare

| La plupart des coûts Medicare ont été relevés cette année pour tenir compte de la hausse des coûts médicaux. | | |
|--|----------------------|-----------------------|
| | 2009 | 2010 |
| Assurance hospitalisation (partie A) | | |
| Pour les 60 premiers jours d'hospitalisation, le patient paie | 1 068 USD | 1 068 USD |
| Du 61 ^{ème} au 90 ^{ème} jour d'hospitalisation, le patient paie | 267 USD par jour | 267 USD par jour |
| Au-delà de 90 jours d'hospitalisation, le patient paie (jusqu'à 60 jours supplémentaires) | 534 USD par jour | 534 USD par jour |
| Pour les 20 premiers jours dans un centre de soins infirmiers qualifiés, le patient paie | 0 USD | 0 USD |
| Du 21 ^{ème} au 100 ^{ème} jour dans un centre de soins infirmiers qualifiés, le patient paie | 133.50 USD par jour | 133,50 USD par jour |
| <p>Achat de prime Partie A : le montant de la prime acquittée par vous pour l'achat de la Partie A de Medicare est en fonction du nombre de crédits de Sécurité Sociale cumulés par vous. Si vous avez :</p> | | |
| 40 crédits | 0 USD | 0 USD |
| de 30 à 39 crédits | 244 USD par mois | 254 USD par mois |
| moins de 30 crédits | 443 USD par mois | 461 USD par mois |
| Assurance médicale (Partie B) | | |
| Prime | 96,40 USD par mois** | 110.50 USD par mois** |
| Franchise | 135 USD par an | 135 USD par an |
| <p>Une fois le montant de la franchise acquitté par le patient, la Partie B couvre 80 pour cent des services couverts.</p> | | |
| <p>NOTE : si vous bénéficiez d'une couverture Medicare et si votre revenu est faible, il est possible que l'état dans lequel vous habitez décide de prendre en charge vos primes Medicare, ainsi que, dans certains cas, vos franchises et autres débours à caractère médical. Pour plus d'informations, veuillez contacter votre service local d'aide médicale (Medicaid), les Services Sociaux ou le bureau d'aide sociale.</p> | | |
| <p>**La montant de la prime mensuelle est \$ 110.50. Certains avec des revenus plus élevés payent des primes plus élevées.</p> | | |